



Règlement du dispositif Rueillois ABC

PREAMBULE

Action Bénévole Citoyenne (ABC) est un dispositif local mis en place par le Conseil Municipal des Jeunes de Rueil-Malmaison et l' O.M.A. C'est un engagement citoyen entre un jeune Rueillois et une association de la ville de Rueil-Malmaison. Ce dispositif a pour objectif de promouvoir l'engagement des jeunes et favoriser leurs démarches citoyennes. ABC apporte aux jeunes un accompagnement pédagogique tout au long de cette expérience et une fois la mission effectuée et validée par l' O.M.A, le jeune se verra accorder une bourse d'une valeur de 400 € maximum. Cette bourse a pour objectif de permettre au jeune soit de poursuivre ses études, soit de compléter sa formation.

OBJECTIFS D' A.B.C

- Promouvoir l'engagement des jeunes
- Favoriser une démarche citoyenne
- Permettre aux jeunes de s'inscrire dans la vie associative de la ville

CRITERES DE RECEVABILITE

- ABC s'adresse aux jeunes Rueillois de 14 à 17 ans scolarisés et inscrits sur les listes électorales du Conseil Municipal des Jeunes.
- La bourse doit concerner un projet professionnel, d'étude ou de formation du jeune.
- Le jeune doit avoir une autorisation parentale pour s'engager.
- L'association choisie doit avoir une vocation caritative, humanitaire ou solidaire.
- Le futur bénévole doit avoir une assurance responsabilité civile.

ACCOMPAGNEMENT DE L'ENGAGEMENT

Pendant la durée de son engagement, le jeune est suivi par la responsable du CMJ.

COMMISSION A.B.C

- La commission sera composée de la présidente de l'OMA, du CMJ (4 élus) et de l'Informateur Jeunesse de référence qui ne délibère pas.
- La commission est convoquée sur l'initiative de la présidente de l'O.M.A.
- La commission A.B.C se réunit en principe deux fois par an.
- Lors de la commission, les jeunes présentent leur dossier oralement et répondent aux questions qui leurs sont posées.
- Tous les éléments définis durant la commission (montant de l'aide, retour, cotisations O.M.A...) sont formalisés dans le document « engagements du bénéficiaire A.B.C »

CONSTITUTION ET DEPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le dossier de candidature peut être retiré au Bureau Information Jeunesse, au Point Information Jeunesse et à la Direction Sport et Jeunesse. Il est également téléchargeable sur le site <http://jeunesse.mairie-rueilmalmaison.fr>. Les candidats peuvent bénéficier d'un accompagnement pour la constitution du dossier de candidature. Cette mission est assurée par l' Informateur Jeunesse.
- Le présent document « règlement du dispositif Rueillois » A.B.C est porté à la connaissance et remis aux candidats.
- Le dossier de candidature A.B.C doit être déposé au moins 15 jours précédant une commission.
- Les jeunes devront soutenir leur candidature auprès des membres de la commission qui retiendront les plus pertinents.
- Une convention de partenariat est signée, par la Présidente de l'OMA et le jeune accompagné de ses parents ou du représentant légal, précisant l'aide allouée et l'association dans laquelle le jeune s'investira.

MODALITES D'ATTRIBUTION DES BOURSES

- Durant la période de bénévolat, un contact est établi et maintenu entre la commission ABC et l'association.
- Le bénévole doit appliquer le règlement de la structure d'accueil ainsi que celui d'A.B.C. Dans le cas contraire la promesse de sa bourse sera annulée.
- Une fois les 50 heures de bénévolat effectuées et le bilan validé le jeune se verra attribuer la bourse.
- Le jeune s'engage à participer à la soirée de promotion A.B.C.
- Le jeune s'engage à payer l'adhésion à l' O.M.A d'un montant de 8€.
- Le présent règlement doit être parapher et signé

SIGNER ET PARAPHER LE REGLEMENT